

Projet Filets Sociaux de Sécurité – FSR

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'Agence d'encadrement (AGEC) en charge des mesures d'accompagnement dans le cadre du programme “Filets de sécurité et de résilience” mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

I. CONTEXTE

L'ensemble des cadres de référence des orientations politiques nationales, dont en particulier les Documents relatifs à l'Initiative Emergence de Madagascar (IEM), la Politique Générale de l'Etat (PGE) et la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) fixent parmi les Objectifs prioritaires le relèvement et la réhabilitation des couches vulnérables.

Dans le cadre du renforcement de son engagement dans la lutte contre la pauvreté à Madagascar, la Banque Mondiale a intensifié son investissement dans le secteur de la protection sociale. Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en place d'un projet de filets sociaux de sécurité (FSS) et d'un projet de filets de sécurité et de résilience (FSR) sous la coordination du MPPSPF et mis en œuvre par le FID.

Les sous-composantes principales mises en œuvre dans le Projet FSR sont (i) le programme Filets de Sociaux Productifs (FSP - Asa Avotra Mirindra), (ii) le programme de Transferts Monétaires pour le Développement Humain Rural et Urbain (TMDH - Vatsin'Ankohonana et FIAYOTA pour le Sud), et (iv) le programme de réponse aux crises.

- Programme de Filets Sociaux Productifs (PFSP) est un programme de transfert monétaire aux ménages les plus pauvres sous forme de travaux rémunérés en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans des terroirs ciblés pour améliorer leur base productive à travers divers aménagements ayant trait à la conservation de l'eau et des sols et la formation des bénéficiaires à des techniques de production améliorée respectueuse de l'environnement.
- Le programme de Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres. Le TMDH fournit un appui aux revenus des familles les plus pauvres dans les zones rurales et urbaines afin de stimuler la consommation des ménages, la sécurité alimentaire, la nutrition et le capital humain. Le TMDH exige la fréquentation de l'école primaire pour les enfants âgés de six à quatorze ans et met les ménages bénéficiaires en relation aux services de santé, de nutrition, de moyens de subsistance et de développement de la petite enfance ;
- Le programme de réponse aux crises consiste à aider les ménages vulnérables à se rétablir après une catastrophe ou durant une crise sanitaire ou socio-économique entraînant un choc variant. Ces aides se présentent soit par des compléments de revenu à travers des opportunités de travail contre rémunération, des transferts monétaires non conditionnels, soit par l'amélioration de leurs accès aux services sociaux de base en réhabilitant et/ou en reconstruisant les infrastructures endommagées dans les communautés touchées.

Des activités d'accompagnement sont mises en place à travers des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au capital humain, à l'inclusion économique et aux fonds de soutien. Ce sont des actions d'appui qui visent le changement de comportement, l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des ménages bénéficiaires des programmes.

Le FID envisage d'utiliser une partie du financement pour recruter des Agences d'encadrement en charge de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement « AGECC MACC » auprès des bénéficiaires et des

communautés, ayant à leur service des accompagnateurs pour assurer l'accompagnement des ménages bénéficiaires, plus précisément (i) les renforcements de capacités des mères-leaders, des paysans relais et des acteurs locaux, (ii) l'accompagnement des ménages bénéficiaires, (iii) la supervision des paiements des ménages bénéficiaires, (iv) la mise en œuvre des activités liées aux fonds de soutien/bourses productives, (v) la mise en œuvre des activités liées à la politique de sortie des ménages bénéficiaires, (vi) l'appui à la collecte des données sur le terrain, le suivi d'adoption des thématiques MACC via les visites à domicile (VAD), le dispatch des outils MACC auprès des bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des prestataires de service d'encadrement technique public/privé disposant d'un personnel ayant une expérience éprouvée, des qualifications et des structures solides requises à l'encadrement de bénéficiaires en inclusion productive, financière et en développement humain.

Les AGECC MACC sont recrutées par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

Objectif global

L'objectif d'intervention de l'AGECC MACC vise principalement à accompagner les ménages bénéficiaires dans les activités de développement du capital humain, de l'inclusion économique et des fonds de soutien de façon pérenne.

Pour la réalisation de cette mission auprès des bénéficiaires, l'AGECC MACC devrait avoir à sa disposition des accompagnateurs répondant aux critères requis et suffisants.

Objectifs spécifiques

Les missions à mener par l'AGECC MACC se déclinent ainsi :

- Assurer toute activité de communication auprès des ménages bénéficiaires et des autorités locales à la base ;
- Encadrer les bénéficiaires durant la mise en œuvre des activités d'accompagnement suivant le manuel de procédure des mesures d'accompagnement :
 - o Inciter les changements de comportement positif pour renforcer le Capital Humain et promouvoir l'éducation, la santé, la nutrition, la gouvernance citoyenne et la sensibilisation des bénéficiaires à fréquenter les services sociaux de base ;
 - o Promouvoir la création d'actifs des ménages bénéficiaires, l'équité et le renforcement de la résilience par des activités qui se focalisent sur l'inclusion financière, en l'occurrence la mise en place des associations villageoises/Communautaires d'épargne et de crédit ou VOAMAMI ;
 - o Promouvoir l'équité et le renforcement de la résilience par des activités qui se focalisent sur l'inclusion productive ;
 - o Promouvoir les moyens de subsistance durable par le biais de développement d'activités génératrices de revenu et/ou travail salarié à moyens termes, l'organisation de formation technique, et le suivi des activités liées à la recherche d'emplois salariés.
- Soutenir les initiatives socioéconomiques des ménages bénéficiaires, et par extension de la communauté ;
- Renforcer la gouvernance citoyenne en matière d'engagement, participation citoyenne, lutte anti-corruption et la gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- Mettre en place les acteurs locaux : Mères leaders (ML), Paysans relais (PARE), Agents locaux composés des relais communautaires, Agents Villageois (AV), Alphabétiseurs ;
- Assurer la collecte et la saisie de toutes les données recueillies par les acteurs locaux ;
- Pour les activités de fonds de soutien :

- Mettre en place, si besoin, les relais communautaires en charge du FS (RC FS/AL) ;
- Assurer l'accompagnement des bénéficiaires dans l'identification et la mise en œuvre des petits projets à financer par le « Fonds de soutien aux ménages » ;
- Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils ;
- Assurer le suivi technique des activités des ménages bénéficiaires ;
- Assurer la mise en relation des ménages avec d'autres partenaires locaux ;
- Assurer la coordination et la coopération possible avec d'autres partenaires sur le terrain (pour donner la technique d'assistance, orientation en activités productives, etc.) ;
- Assurer la remontée des données sur l'avancement des activités selon la fréquence et les directives du FID (version papier ou version électronique) ;
- Assurer la collecte et la saisie de toutes les données du FS.

III. Mission de l'AGEC MACC

1. Les missions confiées à l'AGEC MACC se présentent comme suit :

I. La restauration du Capital Humain :

- Mise en place d'Acteurs locaux

- * Mères leaders (ML) et Paysans relais (PARE) : 1 ML et 1 PARE pour leader un groupe de 25 ménages bénéficiaires ;
- * Relais Communautaire (TMDH) : 1 pour 24 ML selon la situation géographique
- * Agent local (FIAVOTA): 1 agent local pour 600 ménages
- * Agent villageois (AV) 1 pour 5 groupements AVEC
- * Alphabétiseurs : 2 alphabétiseurs pour 1 groupe d'apprenant (30 apprenants).

- Création et redynamisation d'une vie communautaire :

- * Organisation d'une réunion communautaire pour identifier : les problématiques liées aux thématiques et activités proposées ;
- * Séances de discussion avec les acteurs locaux dont les mère-leaders, les paysans relais et les agents locaux (facilitateurs communautaires) sur les problématiques liées aux thématiques et activités proposées
- * Développement d'un plan d'action communautaire pour atteindre les objectifs des MACC en collaboration avec l'équipe de facilitation
- * Suivi du plan d'action des activités MACC ainsi que le processus de mobilisation
- * En collaboration avec les acteurs locaux (mère-leaders, paysans relais, agents locaux, l'équipe d'évaluation), organiser des réunions communautaires, identifier des activités communautaires, mener une évaluation participative des efforts collectifs et par là mesurer l'impact des activités ;
- * Appui et suivi à la construction des espaces physiques et ses connexes ;
- * Promotion de la structuration des bénéficiaires et/ou communauté : association, coopérative, ...
- * Elaboration des plans d'action individuel ou par ménage via approche DOR-GALS ou Saina Mahomby ;
- * Sensibilisation des jeunes, en priorité ceux des ménages bénéficiaires, et promotion des activités socio-culturelles.

L'AGEC MACC se charge également d'appuyer et de suivre les activités d'accompagnement réalisées par les CPS :

- * Les réunions communautaires de la communauté ;
- * Les suivis des activités communautaires prévues dans le plan d'action communautaire ;
- * Le suivi et l'appui conseil des membres de la famille bénéficiaires et des ménages non bénéficiaires ;

- **Formation et sensibilisation sur des thématiques liées au développement du bien-être de la famille** à savoir le développement personnel, le développement de la petite enfance, les pratiques familiales essentielles
 - * Formation des acteurs locaux (CPS, mère-leaders et des agents locaux)
 - * Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune).
 - * Assistance aux séances d'espace productif et/ou d'espace de bien-être
 - * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes
- **ALPHABÉTISATION**
 - * Mise en œuvre des activités alphabétisation des adultes suivant l'approche du MEN ;
- **Sensibilisation**
 - * Conduite des séances de sensibilisations sur diverses thématiques (santé (VIH/SIDA, COVID19, éducation, nutrition, GRES, Planning Familial, gouvernance citoyenne, Violence Basée sur le Genre, Secourisme et sécurité, foncier, lutte anti-corruption)
 - * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

II. La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience :

Inclusion productive

- * Information-sensibilisation des ménages bénéficiaires sur la notion de l'inclusion productive
- * Collecte des informations sur les potentialités des zones d'intervention et les activités génératrices de revenu (AGR) pratiqués et/ou envisageables
- * Priorisation des AGR selon les contextes de chaque zone
- * Accompagnement des bénéficiaires à la mise en place AGR et/ou travail salarié
- * Suivi de l'utilisation effective des petits matériels agricoles et semences distribués par le FID
- * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes
- * Formation et supervision paysans relais et des relais communautaires
- * Suivi et accompagnement des bénéficiaires lors de la mise en œuvre des activités
- * Encadrement des bénéficiaires sur la mise en œuvre des activités génératrices de revenu
- * Encadrement des bénéficiaires lors des formations pour le développement de leurs compétences
- * Assistance à l'espace de bien être
- * Conscientisation des ménages sur l'adoption technique
- * Mise en relation des bénéficiaires avec les autres partenaires potentiels dans les zones
- * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

Formation Technique Accompagnement pour l'autonomie des bénéficiaires

- * Formation et supervision des paysans relais et des relais communautaires ;
- * Suivi et accompagnement des bénéficiaires lors de la mise en œuvre des activités ;
- * Encadrement des bénéficiaires sur la mise en œuvre des activités génératrices de revenu ;
- * Encadrement des bénéficiaires lors des formations pour le développement de leurs compétences ;
- * Assistance à l'espace de bien être ;
- * Collecte de données lors des VAD ;
- * Conscientisation des ménages sur l'adoption technique ;
- * Mise en relation des bénéficiaires avec les autres partenaires potentiels dans les zones.
- * Suivi de l'adoption (VAD) auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

Inclusion financière

- **Education financière**
 - * Formation des acteurs locaux ;
 - * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes.
- **AVEC / ACEC**
 - *Sensibilisation et création des AVEC/ACEC au niveau des groupes des ménages ;
 - * Suivi à chaque changement de phase ;
 - * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes
 - * Formation des agents villageois (AV)
- **Fonds de soutien**
 - *Formation technique/ Accompagnement des activités génératrices de revenus des bénéficiaires
 - *Accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets ou Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le "Fonds de soutien aux ménages"
 - *Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils
 - *Formation technique des bénéficiaires
 - *Validation des fiches de projet : Présenter les fiches de projet présentées par les ménages bénéficiaires pour validation du FID
 - *Suivi technique des activités des ménages : réalisation des AGR financé par le fonds de soutien
 - *Appui aux démarrages des activités des bénéficiaires
 - *Supervision des paiements des fonds de soutien
 - *Encadrement et formation des relais communautaires
 - *Suivi de la réalisation des AGR financé par le fonds de soutien et alimentation des bases de données y afférentes
 - *Identification des vagues de bénéficiaires : Présenter la liste des ménages à payer par vague de déblocage des FS
 - *Mise en relation des bénéficiaires avec d'autres partenaires locaux
 - *Alimentation et remontée des données sur l'avancement des activités selon la fréquence et les directives du FID (version papier ou version électronique), y compris le saisie sur des plateformes numériques ;

III. La supervision des paiements des transferts des bénéficiaires

- **Païement des transferts**
 - * Supervision des paiements
 - * Recueil des problèmes rencontrés et des plaintes
 - * Prévention et rapportage de cas des malversations/corruptions
 - * Contrôle du respect des mesures sanitaires et la GRES (gestion des risques environnementaux et sociaux), priorisation des femmes enceinte, personnes malades ou ayant un handicap et personnes âgées.

IV. COLLECTE DES DONNÉES

- **La collecte des données au niveau des transferts**

- *Acheminement des registres de coresponsabilités du FID vers les Chefs ZAP et de Chefs ZAP vers le FID après le remplissage par les établissements scolaires;
- * Mise à jour des données relatives à l'état civil des ménages bénéficiaires et de la scolarisation de leurs enfants ;

Coresponsabilité

- *Collecte des données sur la scolarisation et la coresponsabilité des enfants

- **La collecte des données en MACC**

- * Collecte et dispatch des fiches de présence EBE au niveau des espaces physique de chaque fokontany ;

- * Collecte de données sur l'avancement des activités MACC entre autres l'adoption des bénéficiaires;
- * Collecte de données sur les bénéficiaires et vérification de la cohérence des données en vue de l'analyse de la résilience des ménages ;
- * La mise à jour des informations sur les bénéficiaires ;
- * Gestion de la base des données collectées (opérateur de saisie)

V. La gestion des risques environnementaux et sociaux.

La mise en œuvre de la gestion des risques environnementaux et sociaux correspondantes aux activités MACC & IP

- * Formation des acteurs locaux et des mères leaders en matière de lutte contre la déforestation, lutte contre le changement climatique, lutte contre les feux de brousse, protection de l'environnement et gestion des déchets, gestion intégrée des nuisibles et des vecteurs de maladies, violence basée sur le genre, exploitation et violence envers les enfants, VIH SIDA, COVID, sécurité et sécurisation foncière, conformément aux supports fournis par le FID.
- * L'élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide pratique foncier,
- * Assurance du respect des gestes barrières durant les formations des bénéficiaires et sur les lieux de rassemblement
- * Collecte des données et suivis lors des VAD.
- * Ouverture des boîtes de doléance suivant note n°- 532 en date du 06 avril 2023 ;
- * En matière de VBG :
 - recueillir les plaintes
 - orienter les victimes vers les acteurs de prise en charge des cas de VBG
 - remonter et rapporter les cas de VBG au FID dans un délai de 24 heures

VI. Suivi évaluation communautaire (pour les sites randomisés)

Réunion d'évaluation communautaire (REC) et réunion de commission restreinte des acteurs (RCRA)

- * Organisation de la réunion ;
- * Mobilisation sociale (autorités, communauté bénéficiaire) ;
- * Préparation de la réunion avec le facilitateur
- * Participation à la RCRA

VII. Autres obligations

- L'AGEC MACC doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les programmes du FID ;
- Editer le contrat entre le FID et l'AGEC en trois (3) exemplaires originaux (dans le cas où cette obligation est prescrite dans le contrat) ;
- Prendre des photos des activités réalisées avec une localisation GPS
- Établir et présenter les rapports et livrables demandés par le FID et émettre des recommandations et suggestions à l'endroit du FID pour améliorer la qualité des sensibilisations et la mise en œuvre.
- Rapporter le déroulement et les thèmes des séances renforcement des capacités réalisées avec tout autre intervenant ;
- Recueillir les rapports d'activités des acteurs locaux et des livrables attendus et les consolider sous forme de rapport puis les remettre au FID à chaque fin de mois.
- Veiller au suivi du processus de mobilisation communautaire à travers les rencontres systématiques avec les équipes de facilitation, les contre VAD, la sensibilisation des ménages à assister aux espaces de bien-être et ou espaces productifs, le regroupement annuel des mère-leaders, les visites d'échanges interdistrict, autres évènements (Foire/cérémonie) etc...

- Assurer la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.
- Assister à toutes les séances de formation organisées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement
- Assister aux audiences publiques effectuées par le FID sur l'activité.
- Assister aux réunions liées au suivi évaluation communautaire (SEC) ;
- Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements confiés par le FID pour la mise en œuvre de l'activité ... ;
- Établir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus ;
- Conserver les documents : le Consultant/Cabinet doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;

VIII. ZONES D'INTERVENTION

Les zones d'intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :

FSP, TMDH, FLAVOTA	Autres zones d'interventions du financement PFSR à rajouter ultérieurement
-----------------------	--

IX. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le FID mettra à la disposition de l'AGEC MACC les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,) sont à la charge de l'AGEC.
- Certaines activités nécessitent l'utilisation d'un smartphone et d'un ordinateur. Le FID ne prend pas en charge la dotation de ces matériels. En conséquence, le consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la disponibilité de ces matériels lors de la réalisation de sa prestation.

Remarque très importante : L'AGEC et/ou ses membres doivent avoir obligatoirement des tablettes ou des smartphones avec les accessoires nécessaires en nombre suffisant à disposition du personnel. Voici les caractéristiques techniques minimales de ces matériels :

OS : Android 8.0

- **Mémoire interne : 16 Go- RAM : 2Go- Fréquence minimum : 1,4Ghz**
- **CPU : Quad-Core- Appareil photo dorsale autofocus : 8 Mpx**
- **Capteur photo frontal : 5Mpx- NFC : Oui- Capacité Batterie : 4000 mAh**
- **Charge rapide : Oui – avec GPS**

- L'AGEC MACC distribuera les supports aux acteurs locaux présents aux formations et rendra le reste au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signée par les Acteurs locaux
- Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des AGECS sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
- Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le l'AGEC.
- Les accompagnateurs recrutés par l'AGEC auront à effectuer au moins 20 jours par mois sur le terrain voire à y résider temporairement.

X. LIVRABLES

L'AGEC MACC livrera au FID en version physique et en support électronique :

- Un rapport de démarrage au plus tard 5 jours après la prise en main ;
- Les rapports de formation dispensées et les rapports d'accompagnements réalisés, y compris les livrables des acteurs locaux tous les mois ;
- Les rapports de supervision de paiement effectué ;
- Les rapports de collecte des données sur terrain effectuée,
- Rapport d'accompagnement à l'élaboration des fiches de projet des bénéficiaires pour le fonds de soutien
- Rapport de suivi des activités de fonds de soutien des ménages
- Un rapport final à la fin des prestations.

Le rapport d'activité mensuel, **avec les données collectées par les accompagnateurs**, est à déposer au FID au plus tard cinq (05) jours calendaires après la fin des prestations sur le terrain (1 exemplaire en version physique, 1 version électronique).

XI. CADRE DES RESPONSABILITÉS :

Le FID :

- ✓ Organise, si besoin, des formations au profit des accompagnateurs de l'AGEC MACC avant qu'ils commencent à travailler avec les communautés ;
- ✓ Offre des séances de formation dans tous les domaines pertinents du projet, y compris : les objectifs, les attentes en matière de rapports, les sauvegardes environnementales et sociales, la formation et l'orientation des acteurs locaux (mère-leaders, paysans relais, CPS, Relais communautaires), l'orientation des activités d'inclusion productives et autres.
- ✓ Établit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs ;
- ✓ Établit le registre de coresponsabilité à remplir par les enseignants ;
- ✓ Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement ;
- ✓ Fournit en temps opportun le guide, outils, supports, kits et matériels nécessaires aux formations et aux accompagnements des bénéficiaires ;
- ✓ Paye les rémunérations des AGECC MACC suivant les dispositions contractuelles en vigueur et met à sa disposition les « fonds confiés » nécessaires à la mise en œuvre de leur mission.

L'AGEC MACC :

- ✓ Participe aux séances de formation organisées par le FID ou ses partenaires. Les frais de déplacement, hébergement et restauration non pris en charge par le Projet sont à la charge de l'AGEC ;
- ✓ Communique aux acteurs locaux les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;
- ✓ Procède aux formations des acteurs locaux ;
- ✓ Mobilise les acteurs locaux sur la tenue des formations et des espaces de bien-être ;
- ✓ Respecte les calendriers de formation des Mères Leaders, Accompagnateurs locaux convenus et communiqués aux communautés ;
- ✓ Supervise les paiements de transferts suivant le calendrier communiqué ;

- ✓ Suit les manuels mis à disposition et respectent le plan de session de formation des acteurs locaux ;
- ✓ Respecte toutes les clauses des Termes de Référence établis ;
- ✓ Respecte les calendriers de livraison des livrables ;
- ✓ Communique continuellement avec l'équipe du projet sur l'avancement des activités, sur les goulots d'étranglements et contribuent au processus de résolution des problèmes sur terrain ;
- ✓ Assure la diffusion des informations et des communications opérationnelles au niveau de la communauté ;
- ✓ Prend des photos/vidéos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement.

XII. CALENDRIER DE LA MISSION :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

- Les prestations sur terrain devraient débiter au début de chaque mois,
- Au moins à chaque 25ème jour du mois, les accompagnateurs de l'AGEC feront un repli dans leur siège pour assurer les préparations des rapports mensuels, sauf si les paiements des transferts sont programmés pendant cette période de repli.
- L'AGEC MACC fera parvenir au bureau du FID les rapports d'activités contenant la supervision de paiement effectué, les rapports d'accompagnement en développement humain, en inclusion économique, aux fonds de soutien, les rapports de collecte des données sur terrain effectuée et les rapports de collecte et dispatch de registre de coresponsabilité réalisés une fois que ces activités sont terminées sur le terrain.

XIII. DURÉE DE LA PRESTATION

La durée du contrat sera de 34 mois dont 10 mois ferme et 24 mois en deux tranches conditionnelles de 12 mois avec comme condition d'affermissement : une évaluation positive de la tranche précédente.

XIV. QUALIFICATIONS REQUISES

L'AGEC devrait être une **Association/ONG/Consortium, à but non lucratif** :

- Légalement constitué(e) au moins depuis 3 ans avec pièces justificatives à l'appui (Document légal de constitution, NIF, Carte statistique) ;
- Avoir déjà obtenu au moins deux contrats d'un montant de 20.000.000 Ar de chaque durant les trois dernières années ;
- Œuvrant dans le domaine d'encadrement des activités communautaires ou de renforcement de capacité d'une communauté, notamment :
 - (i) Avoir déjà réalisé au moins deux prestations d'encadrement/accompagnement des bénéficiaires dans le domaine de la protection sociale ou développement local/communautaire ;
 - (ii) Avoir déjà réalisé au moins deux prestations en renforcement de capacités des communautés ;
- Atouts :
 - Une expérience dans les zones d'intervention ;
 - Une expérience en mise en œuvre et formation d'activités génératrices de Revenu (AGR) ou des activités entrepreneuriales.

1. XV. RESSOURCES À METTRE EN ŒUVRE

L'AGEC MACC mettra en place un dispositif opérationnel constitué de : Chef de Mission qui assure la bonne gestion du contrat, des **accompagnateurs/ formateurs MACC** qui sont responsables de la mise en œuvre des activités de mesures d'accompagnement relatives aux sensibilisations, formations, animations, et accompagnement

des ménages bénéficiaires y compris la collecte des données sur le terrain.

Pour une meilleure performance, l'AGEC devrait accorder la priorité au recrutement des accompagnateurs MACC de préférence au niveau local, c'est-à-dire au sein des districts ou des communes où les interventions ont lieu. Il serait préférable qu'ils aient déjà bénéficié de formations en mesures d'accompagnement FID et/ou qu'ils possèdent une expérience avérée dans le domaine du FID.

En cas de désistement ou d'absence prolongée (plus de 5 jours) sur le terrain d'un accompagnateur MACC, l'AGEC doit le remplacer dans un délai de 10 jours par un personnel de mêmes qualifications ou plus et toute de suite opérationnel (i.e formé par l'AGEC sur les thématiques transmises par le FID).

Tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID.

Les qualifications minimales requises des personnels AGECE MACC sont présentées dans le tableau ci-dessous. L'AGEC doit présenter les curricula vitae datés et signés par les personnes clés

	Poste	Qualifications minimales	Quota
Personnel clé	Chef de mission	- Bac + 4, ° au moins trois ans (36 mois) d'expériences en gestion de contrat ou conduite d'activités d'association (avec pièces justificatives) ° et, 2 ans (24 mois) d'expérience en développement social (renforcement des capacités pour le changement de comportement ou en mobilisation communautaire dans le domaine de la protection sociale ou développement local / communautaire)(avec pièces justificatives)	1 Chef de mission (AGEC) / 3 000 ménages bénéficiaires
	Accompagnateur / Formateurs MACC	- Diplôme de Bacc+3 en Sociologie, Agronomie, Géographie, Économie, Anthropologie, Communication, Travail Social; ° ayant au moins 2 ans d'expériences professionnelles en développement social (renforcement des capacités pour le changement de comportement ou en mobilisation communautaire dans le domaine de la	1 Accompagnateur / Formateur / 1 250 ménages bénéficiaires

		protection sociale ou développement local / communautaire) (avec pièces justificatives) OU - Diplôme de Bacc+2 en Sociologie, Agronomie, Géographie, Économie, Anthropologie, Communication, Travail Social; °ayant au moins 4 ans d'expériences professionnelles en développement social (renforcement des capacités pour le changement de comportement ou en mobilisation communautaire dans le domaine de la protection sociale ou développement local / communautaire)	
	Opérateur de saisie	-Bacc +2 en informatique, ayant au moins 1 an d'expérience prouvée en saisie des données sur excel ou sur des logiciels de collecte de données (pièces justificatives à l'appui) OU - Bacc +2, avec au moins 2 ans d'expérience prouvée en saisie des données sur excel ou sur des logiciels de collecte de données (pièces justificatives à l'appui).	1 opérateur de saisie/3000 ménages

A NOTER QUE :

- L'AGEC dotera son personnel de terrain de masque et de gel désinfectant, nécessaires à leur travail. Toute l'équipe de l'AGEC doit se distinguer d'une visibilité commune (badge, gilet, ...)
- L'AGEC recrutera le personnel sur terrain, Agents Locaux MACC : FIAVOTA: 1 agent local/ 600 ménages bénéficiaires, TMDH: **1 agent local pour 600 ménages bénéficiaires**
- ***Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les propriétés de projet***

et de FID et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement du FID.

- *Les documents et informations partagés ne peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission.*
- *Tout personnel et entité contractant avec le FID est censé respecter scrupuleusement les manuels opérationnels*
- *Les consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. ne se livreront pas, de façon directe ou indirecte, à des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités accomplies au titre de son contrat avec le FID.*
- *Toutes fraudes, malversations, corruptions d'un membre de l'ONG entraîneront l'expulsion de ce membre dans les activités. Un deuxième cas entraînera une rupture de contrat avec l'ONG.*
- *Si un consultant/ prestataires/ ONG/ bureau d'étude a un lien direct/indirect avec un personnel de FID, il a l'obligation de signaler cela dès la remise de son offre, en plus du "Bénéficiaire effectif"*
- *Un AGECC ayant effectué le ciblage peut postuler en tant qu'AGECC MACC mais dans une zone où il n'a pas effectué le ciblage*